



Sos pour mon entreprise qui coule

Par **toutou16**, le **02/01/2008 à 21:23**

bonjour a vousrnje ne connais aucune disposition legale qui puisse aider ma petite entreprise individuelle pour le moins debitricernet si je n'ai vraiment pas le choix que dois je faire pour déposer le bilan et peuvent ils me saisir le vehicule sachant que je n'en ai qu'unrnj'ai peur et voila deux jour que je ne dors plusrnsavez vous ce que veut dire le therme se mettre en insolvabilite j'ai un ami qui me la conseille

Par **bebelle194**, le **05/01/2008 à 12:40**

bonjour ,rnayant vécu cela aussi ,je vous apporte un peu de mon expérience en la matière .tout dépend si vous êtes en personne physique ou en société.rnsi vous êtes en personnes physique et que vous avez des biens propres il vont tout vous prendre (maison ,meubles et tous ce qui est en rapport a votre sociétérnpart contre si vous etes en société et que celle ci a moins de 5 ans d'existence ,vous etes également responsable .si elle as plus de 5 ans la ce n'est que les biens de la dite société qu'il prendront rnquand à l'insolvabilité c'est une bonne suggestion ,mais fait bien attention c'est un termes très complexe et a double sens rnsi vous coulez a cause que les clientts ne vous paient pas et que vous ne pouvez honnoré vos débiteur "la je ne peux que vous conseillez de dépose le bilan pour faillite malheureuse (mais vous ne devez pas avoir détourné l'argent de votre entreptise a votre profit)nnen épérant avoir répondu a vote questionrnbien à vous

Par **toutou16**, le **06/01/2008 à 16:32**

merci a vous pour votre reponse je suis actuellement en phase de renseignement j'ai d'ailleurs rdv au tribunal du commerce pour voir avec eux la meilleure issue possible j'ai aussi pris rdv avec un avocat pour me conseiller quand aux biens que je possède ils n'auront plus grand chose à se mettre sous la dent merci encore pour tout